



Région
Bretagne

Groupe socialiste

13 c, Franz Heller
35700 Rennes
☎ 02 23 21 36 50
☎ 02 23 21 14 39

contact@groupe-ps-bretagne.org

Notes & Arguments

Canal Socialiste

N° 34 - Jeudi 18 janvier 2007

Orientations budgétaires pour 2007 : La Région à l'heure du projet « Bretagne à Grande Vitesse »

Le Conseil Economique et Social a largement approuvé les orientations budgétaires de la Région Bretagne pour 2007, présentées par Pierrick Massiot, délégué aux finances, à l'occasion de la session des 21 et 22 décembre 2006. L'exercice se révélait pourtant malaisé, tant le contexte du moment s'avère troublé, – et même périlleux à bien des égards. Notre objectif prioritaire consiste à faire de ce mandat celui du lancement des travaux du projet « Bretagne à Grande Vitesse », sans pour autant négliger nos compétences propres ni, plus globalement, les engagements souscrits au titre du contrat passé au printemps 2004, lors des élections régionales, avec les Bretonnes et les Bretons. Bref, un programme tout à la fois ambitieux et réaliste, mais dont la mise en œuvre se complique singulièrement en raison de facteurs exogènes difficilement maîtrisables par notre institution. Comme l'a déclaré Pierrick Massiot, « décentralisation, fiscalité, contrat de projet, réglementation européenne, mode de calcul des dotations : toutes ces composantes de la vie budgétaire régionale sont instables... » Il convient pourtant de s'attacher à en évaluer au mieux l'impact même si, inévitablement, toute indication chiffrée se révèle d'autant plus sujette à caution que notre pays pourrait connaître, dans les mois qui viennent, d'importantes évolutions institutionnelles, réglementaires ou politiques...

Quelles seront les conséquences, sur le budget régional 2007, de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ?

Par cette loi, on le sait, l'Etat, qui croule sous le poids de sa dette, s'applique à transférer ses charges aux collectivités locales, sans leur assurer des compensations financières suffisantes. A vrai dire, les conséquences d'un tel processus sur le budget 2007 de la Région Bretagne ne peuvent encore être appréhendées avec précision. **Le coût occasionné pour notre institution, notamment en raison des transferts mal compensés des formations sanitaires et sociales et des TOS, s'élèverait à environ 20 M€.** Encore cette somme ne tient-elle pas compte d'un grand nombre de **désengagements « furtifs »** et, surtout, de la décentralisation portuaire qui s'annonce sous de fâcheux auspices... Pierrick Massiot dénonce à cet égard **« un pur scandale »**, – l'Etat, après s'être désintéressé des années durant de la modernisation des équipements portuaires

placés sous sa responsabilité, s'appêtant à présent à demander à la Région de prendre à sa charge – et sans aucune compensation – plusieurs millions d'€ de travaux à réaliser en 2007 et 2008 ! **Au total, selon le cabinet d'audit KPMG, l'impact de ces différents transferts sur le budget de notre collectivité pourrait s'élever en 2007 à 30, voire 40 M€,** – autant que l'apport cumulé de l'effort fiscal 2006 et de la modulation TIPP de 2007.

En quoi le projet « Bretagne à Grande vitesse » va-t-il influencer sur ce budget ?

Les enjeux financiers sont ici énormes, puisque le coût de l'opération devrait atteindre les **3,5 milliards d'€** lorsque s'achèvera le chantier, – une somme comprenant tout à la fois la construction de la LGV elle-même (2,9 milliards d'€), et l'aménagement des voies Rennes-Brest et Rennes-Quimper ainsi que l'adoption de la technologie pendulaire



(585 millions d'€). L'investissement de la Région dans le projet « Bretagne à Grande Vitesse » pourrait avoisiner les 600 millions d'€ au total, avec une contribution proche de 20 millions d'€ dès 2007.

Quels sont les autres grands chantiers qui impacteront le budget 2007 ?

Il y aura d'abord la mise en œuvre des 21 contrats de Pays, signés dans leur totalité à l'issue de la session de décembre 2006. Une enveloppe de 260 M€ leur sera consacrée, couvrant la période 2006-2012. Il convient de souligner l'importance fondamentale de cette contractualisation, très attendue par les élus locaux, dans un contexte marqué par un fort désengagement de l'Etat en matière de financement de politiques territoriales.

De même, l'Etablissement Public Foncier Régional, dans l'attente du décret de l'Etat permettant le lancement des opérations foncières, sera doté dès le BP 2007 de moyens budgétaires (3,4 millions d'€ en autorisations d'engagement). Il faudra aussi procéder à l'intégration des 1 700 agents TOS ayant exercé leur droit d'option, – qui va nous faire définitivement passer du statut d'administration de mission à celui d'administration de gestion.

Ajoutons le transfert à la Région des ports et aéroports, – transferts sur lesquels pèsent, comme nous l'avons vu à propos des premiers, de nombreuses incertitudes institutionnelles et surtout financières. Enfin les lignes « traditionnelles » relatives à la Formation, aux Lycées, à l'Economie, à l'Innovation... se répercuteront également sur un budget 2007 qui devrait avoisiner les 950 M€, – contre seulement 795 en 2006.

De quelles ressources disposerons-nous ?

Bien que le principe de l'autonomie financière des collectivités locales soit désormais inscrit dans la Constitution, les dotations de l'Etat n'en constituent pas moins la première de nos ressources. Notons à ce propos que la Bretagne, tout en disposant d'un potentiel fiscal qui nous place au dix-neuvième rang sur vingt Régions françaises – l'Ile-de-France et la Corse ne sont pas prises en compte –, est aussi celle qui perçoit les plus faibles dotations par habitant ! D'autre part, la mise en œuvre des mesures préconisées

par le rapport Pébereau – stagnation, voire diminution en euros constants des concours de l'Etat – constituerait un nouveau coup dur pour notre institution. Comme s'est à juste titre interrogé Pierrick Massiot, « *si notre principale ressource évolue au maximum comme l'inflation, alors qu'elle finance notamment des charges transférées beaucoup plus dynamiques que l'inflation, comment prendrons-nous en charge le différentiel ?* » Bref, l'évolution probable de ces dotations ne peut nous inciter à l'optimisme... Il ne fait guère de doute, par ailleurs, qu'un recours inconsidéré à l'impôt équivaldrait à un suicide politique, d'autant que nos marges de manœuvre sont en la matière particulièrement réduites du fait de notre faible potentiel fiscal. Reste donc le recours à l'emprunt.

Si la politique budgétaire menée par la Région depuis 2004 s'est traduite par un net infléchissement du flux et de l'encours de la dette, la montée en puissance des financements relatifs au projet « Bretagne à Grande Vitesse » conduira, dès cette année, à mettre fin à cette tendance. Notre collectivité devra recourir à une augmentation modérée de l'emprunt.

Quelle sera, sur le plan budgétaire, la « feuille de route » de la Région pour les années qui viennent ?

Elle est bien entendu conditionnée aux investissements massifs que réclamera le financement de notre grand projet ferroviaire. **L'objectif consiste à parvenir, vers 2013, à une épargne nette proche de 150 M€ et à un encours de dette de 1,2 M€, – soit une capacité de désendettement de 5,3 années.** Afin d'atteindre ce but, la Région devra s'appliquer à contrôler au mieux et à minimiser, autant que possible, les conséquences des transferts de charges de l'Etat. Il lui faudra également se montrer très vigilante sur l'évolution de ses dépenses de fonctionnement et procéder à une hiérarchisation de ses priorités.

Enfin, le recours raisonné à l'emprunt s'effectuera dans le souci de bien répartir les charges entre notre génération et celles qui nous succéderont.

